

RÈGLEMENT DE LA DÉFENSIVE OBLIGATOIRE
CATÉGORIES U13 – U14

**À L'INTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE DEUX POINTS,
 SEULE LA DÉFENSIVE INDIVIDUELLE (HOMME À HOMME) SERA UTILISÉE
 TELLE QU'EXPLIQUÉE CI-BAS**

Règlement :

Le porteur du ballon ainsi que le (les) joueur(s) adjacent(s) au ballon (à une passe du ballon) doivent être marqués étroitement, c'est-à-dire dans un rayon de moins de deux (2) mètres, lorsqu'ils se trouvent à l'intérieur du demi-cercle de trois points.

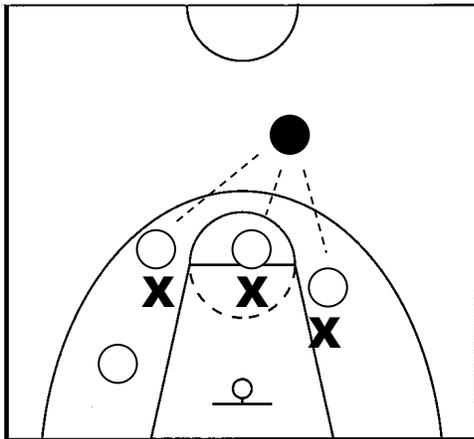


Diagramme #1

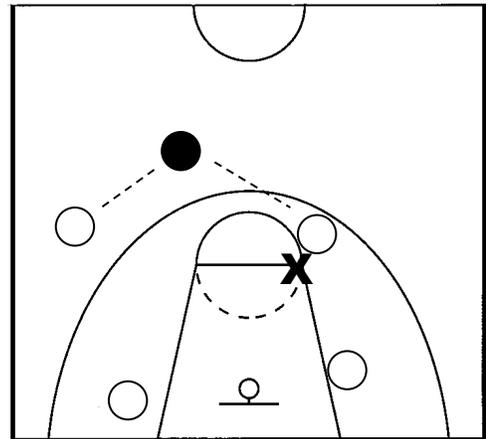


Diagramme #2

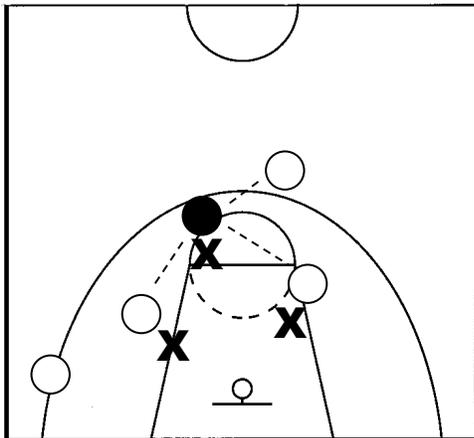


Diagramme #3

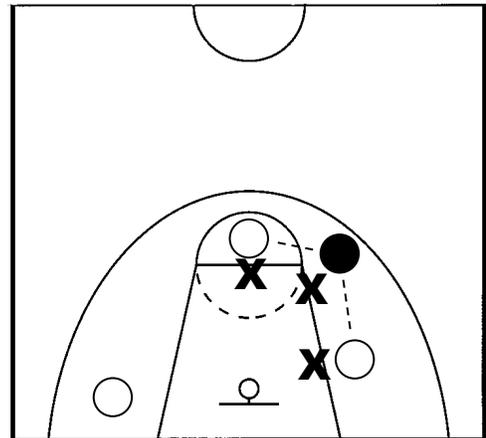


Diagramme #4

● Porteur du ballon

○ Attaquant

✕ Défenseur

SANCTIONS :

1^e infraction :
 2^e infraction :
 3^e infraction :
 4^e infraction :

Avertissement
 1^e faute technique à l'entraîneur
 2^e faute technique à l'entraîneur
 L'équipe perd par forfait.